

Pour soutenir la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire, l'Etat a attribué une subvention de 55 598 € à la CCVT, au titre de l'Appui à l'ingénierie – Avec le Fonds vert on accélère, pour une durée de 3 ans à compter de novembre 2025, pour le développement d'une stratégie de valorisation des bois scolytés



Poste de dépenses	Date prévisionnelle de commencement	Dépense liée à la mesure sollicitée	Montant de subvention sollicité	Taux sollicité
Développement d'une stratégie de valorisation des bois scolytés	01/11/2025	69 498 €	55 598 €	80 %